

Interview de Jacques F. Poos: les présidences semestrielles du Conseil (Sanem, 16 avril 2004)

Source: Interview de Jacques F. Poos / JACQUES F. POOS, Étienne Deschamps, prise de vue : Alexandre Germain.- Sanem: CVCE [Prod.], 16.04.2004. CVCE, Sanem. - VIDEO (00:07:16, Couleur, Son original).

Copyright: Transcription CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/interview_de_jacques_f_poos_les_presidences_semestrielles_du_conseil_sanem_16_avril_2004-fr-0466daab-3foa-44b3-99ae-9635034aaa13.html



Date de dernière mise à jour: 04/07/2016

Interview de Jacques F. Poos: les présidences semestrielles du Conseil (Sanem, 16 avril 2004)

[Étienne Deschamps] Au cours de votre carrière, très longue au niveau européen, vous avez exercé trois présidences semestrielles du Conseil. Chacune de ces présidences a, à des titres divers, abouti à des avancées importantes sur le plan communautaire. Quels sont, selon vous, sur la base de cette expérience, les avantages mais aussi les inconvénients du principe même d'une présidence tournante?

[Jacques F. Poos] Je n'y vois que des avantages puisqu'il y a une chaîne de commandements unique, qui change tous les six mois, mais au moins on sait qui a la responsabilité. Responsabilité de proposer, responsabilité de convoquer une réunion, responsabilité de coordonner entre deux Conseils, qui peuvent avoir des options, des vues différentes. Le Conseil «Ecofin» et le Conseil «Environnement» et le Conseil «Transports», ils peuvent avoir des optiques différentes sur la solution d'un problème. Alors, c'est le président en exercice qui coordonne tout ça et c'est le Conseil «Affaires Générales» qui s'occupe de tout ça. Dans le nouveau projet de Constitution, je vois que tout cela ça devient flou. Il y a une présidence du Conseil [européen] à deux ans et demi, mais le président du Conseil [des ministres] continue à tourner tous les six mois. Et puis, on commence à répartir les différents Conseils entre différents pays. Mais qui est-ce qui coordonne tout ça s'il y a des accrocs ou des divergences? On complique le système de façon inutile, alors que la présidence rotative de six mois avait l'avantage de fonctionner et souvent les petits pays ont montré qu'ils avaient accompli une meilleure présidence que les grands parce qu'ils avaient repoussé tout intérêt national et s'étaient mis au service de l'Union européenne. Si tout cela disparaît, je crois qu'on perd un mécanisme essentiel du fonctionnement de l'Union européenne, qui n'avait pas lieu d'être aboli. Il a été modifié, moi je crois, parce que nous serons vingt-cinq et que certains grands pays ont calculé que ça leur ferait alors douze ans et demi pour atteindre la prochaine présidence. C'était ça. C'était une porte dérobée pour introduire ce que j'appellerais «la méthode des directoires», où l'égalité entre les pays membres est bafouée et où, à la fin, on aura effectivement un grand pays qui présidera les Conseils importants – l'Ecofin, par exemple – et les petits pourront alors se satisfaire du Tourisme ou de la Culture, que je ne considère pas comme mineurs mais ce ne sont pas de vraies compétences communautaires.

[Étienne Deschamps] Et avez-vous souvenir, lors des présidences luxembourgeoises, mais aussi d'autres éventuellement, de circonstances dans lesquelles la présidence a vraiment joué un rôle majeur en imposant une décision, imposant entre guillemets, mais vraiment en prenant une initiative qui s'impose de facto aux éventuelles divergences de certains États membres? Avez-vous des exemples concrets où vraiment la présidence, où aujourd'hui a posteriori, on peut dire que cette présidence ou ce chef d'État ou ce ministre des Affaires étrangères a vraiment fait progresser certains dossiers, a vraiment joué un rôle tout à fait majeur, tout à fait moteur dans une prise de décision particulière?

[Jacques F. Poos] Oui, oui, oui, cela est vrai pour toutes les présidences. Je pense qu'il y a eu des initiatives originales qui étaient peut-être bien préparées parce que concertées avec un certain nombre d'acteurs. Quand on va dans une négociation, on sait toujours, on connaît toujours d'avance celui qui veut aller plus loin et celui qui veut rester là où il est ou même reculer. On connaît les deux compères ou collègues et on peut, avec un entretien préparatoire, essayer de découvrir leur marge de négociation et puis faire une proposition qui tape dans le mille et qui aura alors le consensus. Ça c'est le vrai travail de la présidence. Ça se pratique surtout dans les Conférences intergouvernementales où il faut aboutir à la fin à un traité qui soit accepté par tous.

[Étienne Deschamps] Pensez-vous, si on se replace quelques mois en arrière, que la présidence italienne aurait pu éventuellement faillir en ce qui concerne l'échec, ou en tous cas le report de ce projet de Constitution?

[Jacques F. Poos] Je ne vais pas critiquer la présidence italienne parce que le blocage venait de l'Espagne et de la Pologne. Mais derrière l'Espagne et la Pologne se cachaient plusieurs autres, petits et grands, qui avaient encore ce qu'appelait Tony Blair ces «lignes rouges» et qui sont réapparues lors de la Conférence intergouvernementale qui s'est réunie après. Donc, il y avait des points de désaccords qui n'étaient pas vraiment apparus pendant la méthode conventionnelle, qui a été bouclée en peu de temps à la hâte sur un consensus.

flou, mais qui incluait même les eurosceptiques parce qu'il n'y avait aucune voix discordante officiellement enregistrée. Mais il y en avait dans les têtes. Et on a vingt-six points qui restent encore à fixer. Mais je suis optimiste qu'on aboutira. Peut-être pas en juin, mais au début de la présidence néerlandaise. J'espère qu'il n'y aura pas de résidus pour la présidence luxembourgeoise.